

Procédure d'inscription en L3 Chimie

* **Etudiants uB** : Les étudiants de l'uB ayant validé les modules des parcours "Chimie" proposés au sein de la L1 et L2 de la Licence Sciences, Technologies, Santé et de la Licence Sciences Vie s'inscrivent directement à la scolarité de l'UFR Sciences et Techniques.

* **Etudiants hors uB** : Les étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS Chimie ou Mesures Physiques, les étudiants venant d'universités de pays de la communauté européenne et ayant acquis 120 ECTS dans des disciplines scientifiques compatibles avec le suivi de la L3 chimie et les étudiants venant d'universités de pays hors communauté européenne, titulaires d'un diplôme équivalent au L2 SM ou SV sont admis après examen de leur dossier par la commission de validation des acquis (commission constituée d'enseignants du L3). *Dossier à demander par mail à virginie.comte@u-bourgogne.fr*